



Responsabilites co emprunteur

Par **COCO**, le **27/10/2012 à 18:24**

Bonjour,

L'ex ami de ma fille proprétaire du logement, a contracté un prêt à la consommation pour des fenêtres, ma fille a signé le contrat en tant que co emprunteur, ils sont séparés depuis maintenant 2 ans. L'ex a payé jusqu'à aujourd'hui. Hors l'ex est fiché à la banque de france depuis un mois et le créancier réclame l'argent à ma fille qui n'est plus sous son toit et en plus elle est au chômage depuis plus d'un an. Doit elle payer ou a t elle un recours vu les modestes ressources qu'elle dispose.

Merci d'avance

Cordialement

Par **amajuris**, le **27/10/2012 à 18:50**

bjr,

comme elle est co-emprunteuse, en toute logique l'organisme se retourne contre elle pour obtenir le paiement;

je conseillerais à votre fille de dire au créancier qu'elle n'a pas les moyens de rembourser, par contre le créancier devrait entamer une procédure pour saisir l'appartement de son ex ami; le fait qu'il ne soit plus ensemble ne regarde pas l'organisme de crédit;

cdt

Par **pat76**, le **27/10/2012 à 19:44**

Bonjour

De quelle date est le dernier impayé (date de la mensualité non régularisée par l'ex de votre fille)?